

CREDIT-BAIL MOBILIER - CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION

TYPE D'ACTES	PRIX HT
Frais de dossiers	2% du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 50,00 € H.T.
Publicité légale crédit-bail / Location (greffe du tribunal de Commerce) Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social.	23,00 €
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	250,00 €
Lettres d'information aux cautions	Offert
Gestion de subventions	150,00 €
Annulation ou modification d'assurance	50,00 €
Mainlevée d'opposition - contrat couvert par notre assurance groupe	-
Mainlevée d'opposition - contrat non couvert par notre assurance groupe	50,00 €
Gestion d'un sinistre matériel - contrat couvert par notre assurance groupe	-
Gestion d'un sinistre matériel - contrat non couvert par notre assurance groupe	150,00 €
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat couvert par notre assurance groupe	-
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat non couvert par notre assurance groupe	50,00 €
Rédition de documents (contrats, échéanciers, ...)	50,00 €
Changement d'adresse postale y compris NPAI	35,00 €
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	35,00 €
Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat)	50,00 €
Radiation de publicité ou de gage (2)	35,00 €
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	50,00 €
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement (1)	50,00 €
Changement du mode de règlement (2)	de chèque ou virement à prélèvement : gratuit ; de prélèvement à chèque 250 € ; de prélèvement à virement 250 €.
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet (2)	50,00 € (1ère gratuite)
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, ...), autorisation de sortie du territoire (2)	50,00 €
Renseignement recherchés pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes, ...)	150,00 €
Transfert au nom d'un nouveau locataire (2)	250,00 €
Modification du plan de remboursement (2)	250,00 €
Modification ou mainlevée de garantie (2)	250,00 €
Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) (2)	250,00 €
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat (2)	250,00 €
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €

(1) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(2) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

Les tarifs exprimés ci-dessus en Euro seront majorés des droits et taxes en vigueur (TVA, ...)

Ces tarifs sont applicables à compter du 01/08/2019 et susceptibles de modification sans préavis.

Pour tout renseignement, contactez le Service Réalisation au : 01 58 32 80 80 - Adresse mail : lease-cbm-gestcentralisee@bpce.fr